



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ADHÉRENTS DE L'UNION NATIONALE DES CLLAJ

PRÉAMBULE :

Le logement constitue un droit constitutionnellement garanti, l'UNCLLAJ en tant que fédération associative œuvre à faire respecter ce droit, et à permettre à tous les jeunes sans distinction de quelque sorte d'accéder à l'autonomie et à s'émanciper par leur accès au logement.

Association à but non-lucratif, l'UNCLLAJ fonctionne de manière démocratique, transparente et met en place une gestion désintéressée.

De ce fait, l'UNCLLAJ garantit la liberté de conscience de ses membres et affirme un principe de non-discrimination de ses adhérents, de ses partenaires ou des personnes bénéficiant de ses services et actions.

De plus, l'UNCLLAJ garantit l'égal accès des femmes et des hommes ainsi que des jeunes à ses instances délibératives et dirigeantes.

L'UNCLLAJ est indépendante de toute structure politique ou confessionnelle.

L'UNCLLAJ s'inscrit dans les valeurs et les démarches de l'éducation populaire en promouvant notamment l'émancipation des jeunes et leur participation aux politiques publiques qui les concernent.

(Principes extraits des statuts de l'UNCLLAJ - article 3)

Article 1 – Adhésion des personnes morales

Toute demande d'adhésion à l'UNCLLAJ d'une association ou de toute autre personne morale doit être formulée par écrit via le formulaire « Demande d'adhésion » (en annexe) et transmise par mail au.à la Chargé.e d'animation de réseau et/ou au.à la Délégué.e National.e.

La structure détaille ses coordonnées, le motif de sa demande d'adhésion et fournit les pièces indiquées dans le formulaire.

Après examen du dossier, le bureau délibérera sur la demande d'adhésion et pourra valider ou non l'intégration de la structure au réseau des CLLAJ. Il en rendra compte au Conseil d'Administration de l'UNCLLAJ.

Le cas échéant, il précisera si l'adhésion est validée en tant que membre actif CLLAJ, ou en tant que membre associé si l'activité et les projets de ladite structure ne correspondent pas au référentiel CLLAJ (cf. Statuts UNCLLAJ article 6).

Article 2 – Adhésion des personnes physiques

Toute demande d'adhésion à l'UNCLLAJ d'une personne physique doit être formulée par écrit via le formulaire « Demande d'adhésion » (en annexe) et transmise par mail au.à la Chargé.e d'animation de réseau et/ou au.à la Délégué.e National.e.

La personne détaille ses coordonnées, le motif de sa demande d'adhésion et fournit les pièces suivantes :

- Une lettre de demande d'adhésion évoquant les engagements associatifs, citoyens, professionnels du candidat, notamment concernant l'insertion et le logement des jeunes.
- Un justificatif de son état civil.

Après examen du dossier, le bureau délibèrera sur la demande d'adhésion et pourra valider ou non l'intégration de la personne au réseau des CLLAJ en tant que personne qualifiée - membre actif, Il en rendra compte au Conseil d'Administration de l'UNCLLAJ.

Article 3 – Engagements des membres

Les membres de l'UNCLLAJ s'engagent à :

- Respecter les principes énoncés dans ses statuts à l'article 3 et rappelés en préambule : « *En tant qu'association et en tant que mouvement, l'UNCLLAJ revendique et promeut l'accès à l'autonomie des jeunes et agit en faveur de l'insertion sociale des jeunes de 16 à 30 ans par le logement...* »
- Rechercher et développer des actions communes et participer à des réflexions destinées à mettre en place des outils au service de chacun des adhérents : boîte à outils, mutualisation des "savoir-faire", conceptualisation de nouveaux projets, expérimentation...
- Tenir informée l'UNCLLAJ des partenariats pouvant être utiles au réseau.
- Être disponibles pour participer à des réflexions locales et nationales dans le but d'être "force de propositions" sur les questions du logement des jeunes,
- Être disponibles pour apporter leurs conseils, leurs expériences afin de soutenir certaines initiatives non encore formalisées sur la question du logement des jeunes, là où certains besoins peuvent avoir été repérés.
- Promouvoir chaque fois que cela est opportun, les actions des Comités Locaux pour le Logement Autonome de Jeunes.
- Favoriser le regroupement et l'adhésion des CLLAJ et de nouvelles initiatives au sein de l'Union Nationale des CLLAJ.

- Ne pas engager d'actions sur le territoire de compétence d'un autre CLLAJ/Service Logement Jeune membre du réseau national en dehors de toute convention cadrant cette action
- Respecter l'égalité entre CLLAJ et structures de tailles différentes comme l'égalité entre contextes géographiques différents.
- Fournir chaque année à l'UNCLLAJ, son rapport d'activité (en vue du repérage et de l'essaimage des actions et partenariats), ainsi que son rapport financier /ou un compte de résultat analytique pour les services logement jeunes, notamment pour le calcul de l'assiette de la cotisation.
- Remplir chaque année via le système d'information du réseau, le recueil de données d'activité permettant d'abonder l'observatoire de l'UNCLLAJ.

Prénom :

Nom :

Structure :

Signature :



DEMANDE D'ADHÉSION À L'UNCLAJ POUR LES ORGANISATIONS

Structure :

Nom du service CLLAJ le cas échéant :

Nom du Président :

Nom et fonction du responsable :

Téléphone : /..... /..... /..... /..... Mail :

Autres contacts à ajouter dans nos mailings listes (Nom, prénom, fonction, mail en majuscule svp) :

.....
.....
.....

Coordonnées à diffuser dans nos communications publiques (site, plaquettes, annuaire) :

Mail : Tél :

Adresses du ou des lieux d'accueil « permanents » (point sur la carte du site UNCLAJ / Projet'Toit) :

.....
.....
.....

Site web :

Réseaux sociaux :

Pour quel(s) motif(s) souhaitez-vous adhérer à l'UNCLAJ ?

.....
.....
.....
.....

Conformément aux statuts et au Règlement intérieur des adhérents, l'organisme souhaite effectuer une demande d'adhésion à l'UNCLAJ et transmet par e-mail à e.filizetti@unclaj.org et t.lizop@unclaj.org :

- Les statuts de l'association, le cas échéant
- La composition du Conseil d'Administration (ou de l'organe de gouvernance), et l'organigramme
- Le projet associatif, le cas échéant
- Une notice décrivant les activités de l'organisation au cours de l'année précédant l'adhésion
- Le rapport d'activité lié au logement des jeunes de l'année précédente (ou projet en cas de création)
- Une copie des agréments (ingénierie financière, sociale et technique ; gestion locative adaptée)
- Les derniers bilans et comptes de résultat du CLLAJ ou l'analytique comptable sur le service logement jeune (ou budget prévisionnel pour les créations)
- Le Règlement Intérieur de l'UNCLAJ signé par le (la) président(e) (hors annexe)

Cette démarche implique l'adhésion aux statuts et au Règlement intérieur des adhérents l'UNCLAJ.

A le

Signature du (de la) Président(e) :

